

Guide des Déchets des Aspres



TRIER C'EST FACILE



BANYULS DELS ASPRES - BROUILLA - CAIXAS - CALMEILLES - CAMÉLAS - CASTELNOU - FOURQUES
- LLAURO - MONTAURIOL - OMS - PASSA - SAINT JEAN LASSELLE - SAINTE COLOMBE DE LA
COMMANDERIE - TERRATS - THUIR - TORDÈRES - TRESSERRE - TROUILLAS - VILLEMOLAQUE



René OLIVE,
Président de la Communauté
de Communes des Aspres



Pierre TAURINYA,
Vice-président en charge
de l'Environnement & des Déchets
de la Communauté de Communes
des Aspres

EDITO

Chaque habitant des Aspres produit 603kg de déchets par an. Comment les trier ? Comment les valoriser ? Comment les réduire ? Au travers de ces quelques pages nous invitons petits et grands à découvrir ou redécouvrir les gestes de tri afin que TOUS NOS DÉCHETS deviennent des ressources. Consciente de la complexité du monde des déchets, la Communauté de Communes des Aspres est à votre disposition pour vous orienter, vous conseiller et vous accompagner vers des comportements plus durables et éco-responsables, car le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas.

le Président, René OLIVE
le Vice-président délégué, Pierre TAURINYA

SOMMAIRE

INTRODUCTION

La Communauté de Communes des Aspres	3
La poubelle des Français	4

LES GESTES DE TRI

Poubelle jaune	5
Poubelle à ordures ménagères	6
Composteur partagé / individuel	7
Colonne à verre	8
Colonne à textiles	9
Déchèteries	10
Déchets non pris en charge par la Collectivité	11

POUR ALLER PLUS LOIN

Que deviennent mes déchets?	12
Aidez votre poubelle à perdre du poids!	14
Testez vos connaissances	16
Informations pratiques et contacts	19

MÉMO DU TRI À DÉCOUPER EN DERNIÈRE PAGE DE COUVERTURE !

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES ASPRES

La Communauté de Communes des Aspres est composée de 19 communes et regroupe 22 795 habitants pour une superficie de 232 km². Depuis 2003, elle assure la compétence de la gestion des déchets sur son territoire. Pour cela, elle s'appuie sur son partenaire qu'est **le Sydetom 66**, chargé du traitement des déchets collectés par les collectivités.



En quelques chiffres :

19 communes sur 232 km²

22 795 habitants (2023)

18 écoles et 1 collège

Ces services ont un coût. Pour notre territoire, cela représente environ 3 400 000€ chaque année, soit près de 144€ par habitant.

Près de trente agents travaillent au service gestion des déchets dans le but d'améliorer le cadre de vie des habitants via deux déchèteries, la collecte des déchets (encombrants, ordures ménagères, tri sélectif) et la mise en place d'actions de sensibilisation et de prévention.

Et c'est avec **VOTRE soutien** que le territoire des Aspres peut s'engager sur la réduction des déchets* tout en essayant de contenir les coûts de collecte et d'élimination de ces derniers.

*Loi pour la transition énergétique et la croissance verte du 17 Août 2015 : réduction de 13% des déchets ménagers et assimilés à l'échéance 2025 par rapport à 2010.

Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire : les collectivités territoriales doivent proposer des moyens de tri à la source à tous leurs habitants à partir du 1er janvier 2024.



LA POUBELLE DES FRANÇAIS

580kg/hab
France (2019)



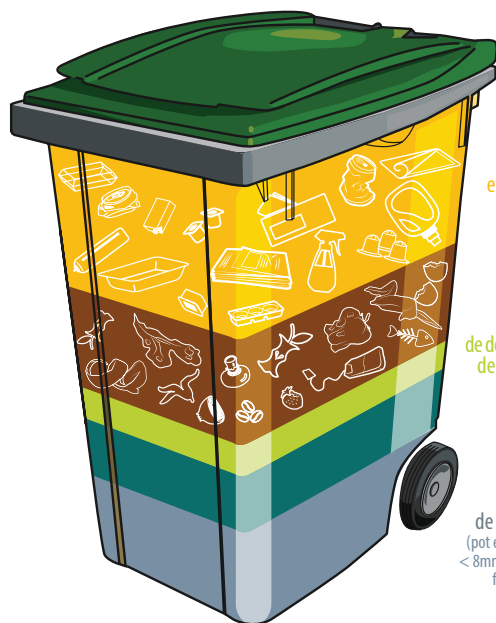
603 kg

C'est la moyenne en kilos de déchets produits* par habitant des Aspres en 2022. Malheureusement **la moitié** de ces déchets finissent **brûlés ou enterrés**.

Mais alors que contient la poubelle d'ordures ménagères d'un Français ?

Le contenu moyen de la poubelle d'ordures ménagères d'un habitant Français en 2017**

Les moyens pour éviter de brûler/enterrer tous ces déchets



35 %
de papiers
et emballages

27 %
de déchets
organiques

5 %
de déchets bénéficiant
de filière dédiées

14 %
de textiles
sanitaires

19 %
de déchets autres
(pot en terre, éléments fin
< 8mm, autres déchets hors
filieres dédiés...)

Poubelle jaune p.5

Composteur p.7

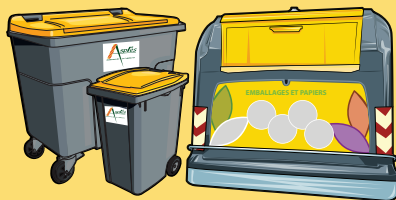
Déchèterie p.10

Déchets pouvant être évités grâce aux gestes zéro déchets p.14

*déchets produits : les déchets ménagers assimilés (DMA) c'est l'ensemble des déchets collectés plus les apports en déchèterie.

** MODECOM 2017 – Campagne nationale de caractérisation des déchets ménagers et assimilés » - ADEME

POUBELLE JAUNE



COMMENT JETER ?

VIDER, APLATIR ET JETER EN VRAC

Les emballages emboîtés ou dans des sacs fermés sont interdits.
Si cela devait se produire alors votre bac ne sera pas collecté.

QUELS DÉCHETS ?

TOUS LES EMBALLAGES
(plastique, aluminium, acier, carton, brique)

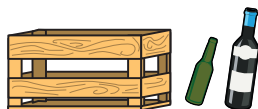
ACCEPTÉS



Papiers

INTERDITS

Bois et verre



Jouets et autres objets



Objets souillés



PAS DE SAC, PAS D'EMBOÎTAGE : POURQUOI ?

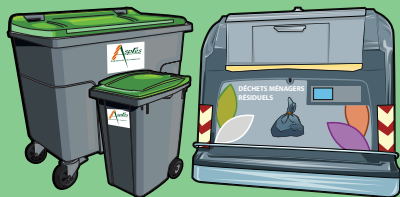
Mettre vos emballages dans un sac ou les emboîter les uns dans les autres est une erreur de tri qui sera incinérée (brûlée).

Voici les raisons :

- Les machines trient les déchets par matière grâce à un capteur optique qui ne peut pas passer au travers des sacs et déchets emboîtés.
- Les agents qui trient derrière les machines ne peuvent ouvrir ni les sacs ni les emboîtages pour des raisons de sécurité.



POUBELLE À ORDURES MÉNAGÈRES



COMMENT JETER ?

JETER DANS UN SAC FERMÉ

QUELS DÉCHETS ?

LES DÉCHETS QUI NE SE RECYCLENT PAS : OBJETS SOUILLÉS

ACCEPTÉS



INTERDITS

LES DÉCHETS QUI PEUVENT ÊTRE RECYCLÉS EN DÉCHÈTERIE



LE COÛT DE LA POUBELLE MÉNAGÈRE

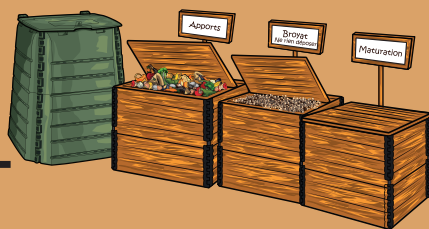
Le coût de traitement de la poubelle Ordures Ménagères ne cessera d'augmenter jusqu'en 2025.

Conséquence d'une Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) en forte hausse depuis 2020 et qui atteindra +150% d'augmentation en 2025.

Il est temps d'agir en diminuant notre production d'Ordures Ménagères.



COMPOSTEUR PARTAGÉ / INDIVIDUEL



COMMENT JETER ?

JETER EN VRAC

Pour que le composteur fonctionne, il faut équilibrer la quantité de matière humide (*déchets de cuisine*) et la quantité de matière sèche (*déchets verts de jardin broyés*).

QUELS DÉCHETS ?

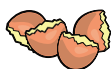
DÉCHETS DE CUISINE



Restes de repas



Agrumes



Coquilles d'oeufs



Toutes les épluchures
Restes de fruits & de légumes



Sachets de thé
Marc & filtres de café

ACCEPTÉS

EN PETITE QUANTITÉ



Coquilles de moules, d'huîtres...



Restes de viandes



Restes de poissons



Fromages

DÉCHETS VERTS DE JARDIN



Végétaux broyés



Feuilles

INTERDITS



Cendres



Litière



Sacs "Biodégradables"



Plastiques / Verre
Emballages

COMMENT OBTENIR DU COMPOST SANS NUISANCES ?

Le compostage est la résultante d'une réaction chimique et pour obtenir du compost il faut respecter 3 règles :

- Brasser au moins une fois par mois pour aérer, éviter les odeurs et les nuisances.
- Approvisionner votre compost avec moitié de déchets de cuisine et moitié de déchets de jardin pour créer un milieu favorable à la décomposition,
- Ne pas tuer les décomposeurs : insectes, vers, larves blanches, bactéries... Toutes ces petites bêtes sont essentielles et créent votre compost !

COLONNE À VERRE



COMMENT JETER ?

ENLEVER LE COUVERCLE/BOUCHON ET JETER EN VRAC

Economisez l'eau ! Bien vidés, les emballages en verre n'ont pas besoin d'être nettoyés.

QUELS DÉCHETS ?

TOUS LES **EMBALLAGES** EN VERRE

ACCEPTÉS



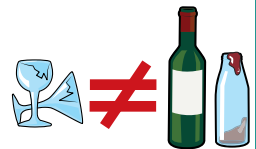
INTERDITS

TOUS LES **OBJETS** EN VERRE, PORCELAINE, MIROIR...



PAS DE VAISSELLE, PAS DE VITRE : POURQUOI ?

Le verre de cuisine/de vaisselle n'a pas la même composition chimique ni la même température de fusion que le verre d'emballage. Lors du recyclage, le verre de cuisine ne fond pas totalement et crée des défauts sur les nouveaux emballages en verre. Ces emballages présentant des défauts peuvent être très dangereux lors de la manipulation car ils peuvent éclater dans les mains des acheteurs : NOUS.



COLONNE À TEXTILES



COMMENT JETER ?

PROPRE, SEC ET JETÉ DANS UN SAC FERMÉ
Les chaussures doivent être attachées entre elles.

QUELS DÉCHETS ?

ACCEPTÉS



Tous types de vêtements



Maroquinerie



Chaussures nouées par paires

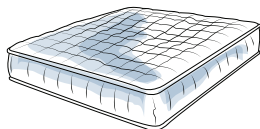


Peluches



Tous types de linges de maison

INTERDITS



Matelas



Oreillers, Couettes



Vêtements souillés ou mouillés

PAS D'OBJETS SOUILLÉS NI MOUILLÉS : POURQUOI ?

Tous les textiles inutilisables qui sont mouillés ou très sales seront brûlés (3%). Pensez à nettoyer vos dons, à les emballer et à ne jamais les déposer au sol afin qu'ils puissent être réutilisés ou recyclés !



DÉCHÈTERIES

Route de Castelnou, 66300 Thuir

Route de Passa, 66300 Trouillas

HORAIRES D'OUVERTURE

Toute l'année du Lundi au Samedi :
de 8h30 à 12h00 & de 14h00 à 17h30

Fermeture les dimanches et jours fériés



QUOI ?

- Cartons bruns / épais
- Bois / Déchets verts de jardin
- Meubles / Mobilier
- Ferrailles / Métaux
- Piles / Batteries
- Gravats
- Textiles
- Objets électriques / électroniques
- Huiles / Peintures / Acides
- Tout venant / Encombrants
- Articles de sport et de loisirs
- Articles de bricolage et de jardin

CARTE D'ACCÈS OBLIGATOIRE

- Accès gratuit aux habitants des Aspres
- Apports payants pour les professionnels
- Renouvellement de la carte facturé (10€)



OBJETS TROP GROS ET LOURDS ?

SERVICE ENCOMBRANTS

La Communauté de Communes des Aspres collecte gratuitement vos encombrants sur réservation et les achemine en déchèterie. Trouvez le calendrier de collecte de l'année sur le site web de la Communauté de Communes des Aspres ou dans votre Mairie

INSCRIVEZ-VOUS AU 04 68 66 59 61

ACCEPTÉS

• Meubles, mobiliers, matelas, canapés, télévisions, frigos...

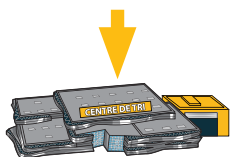
INTERDITS

• Carrelage / Gravats • Bouteilles de gaz • Pneus • Petits objets

QUE DEVIENNENT MES DÉCHETS ?



Poubelles Jaunes



Centre de tri



Poubelles à ordures ménagères



Colonnes à verre



Emballages plastique



Emballages aluminium et acier



Cartons & papiers



Erreurs de tri
(Emballages en sac, emboîtés et objets)



Déchets non recyclables



Emballages en verre



Usine de transformation du plastique



Peluches, couettes, emballages en plastique

Le plastique n'est recyclable qu'une seule fois.



Usine de transformation de l'aluminium



Trottinettes, cadres de vélo, emballages en aluminium

L'aluminium et l'acier sont 100% recyclables et à l'infini !

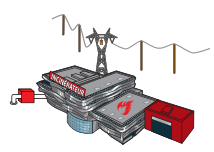


Usine de transformation du papier



Boîtes d'oeufs, journaux, papiers, étiquettes...

Le papier est recyclable maximum 7 fois car il perd en qualité.



Incinérateur



Ces erreurs coûtent jusqu'à 2 millions d'euros/an et ne permettent pas de recycler ces déchets. L'incinération est une solution ultime.



Usine de transformation du verre



Fibre de verre ou emballages en verre

Le verre est recyclable à l'infini !

AIDEZ VOTRE POUBELLE À PERDRE DU POIDS !



Votre production de déchets peut atteindre jusqu'à 603kg par personne. Pour aider votre poubelle à maigrir, vous allez l'aider à Revaloriser - Réduire et Refuser les déchets !

Cochez toutes les actions que vous faites au fur et à mesure. Quelques activités, page suivante, ont été rédigées pour vous aider.

REVALORISEZ VOS DÉCHETS

Vous avez produit des déchets et vous pouvez faire en sorte qu'ils ne polluent pas !

- Trier les emballages du tri sélectif + verre
- Composter ses restes alimentaires et épluchures ou les donner à ses animaux
- Emmener en déchèterie vos objets (textile, piles, meubles, objets électroniques...)
- Transformer vos déchets en objets réutilisables (vieux t-shirt en éponge, pots vides en vase ...)

100 à 200 kg
de déchets en moins



ENCOURAGEMENT

RÉDUISEZ VOS DÉCHETS

Achetez ce dont vous avez besoin tout en faisant des efforts pour éviter les déchets.

- Respecter la règle du «1 emballage max» en achetant seulement les produits qui n'ont qu'un seul emballage
- Réduire le gaspillage alimentaire avec une meilleure gestion (liste de course...)
- Réparer vos objets (meubles, électronique, électroménager...)
- Donner, revendre ses objets non utilisés (livres, meubles, textiles...)

120 à 300 kg
de déchets en moins



BRAVO

REFUSEZ TOUS LES DÉCHETS

Dites non à ce dont vous n'avez pas besoin : les déchets.

- Dire «non» aux emballages et à l'usage unique et passer au réutilisable (acheter en vrac, consigne...)
- Dire «non» aux pubs et placer un STOP PUB sur votre boîte aux lettres
- Louer et emprunter les objets qui ne seront utilisés qu'une seule fois (livres, jeux, tondeuse...)
- Do it yourself : Faites le vous-même (savon, lessive, dentifrice...)

500 à 600 kg
de déchets en moins



FÉLICITATION



ÉPONGE TAWASHI AVEC UN VIEUX T-SHIRT

Transformer vos déchets en objets réutilisables

Créez vos propres éponges à partir de vos vieux t-shirts ou vieilles chaussettes en 5 étapes.

Munissez-vous d'un carton de 17,5x16cm, d'un vieux t-shirt et scannez ce code avec votre téléphone. C'est parti !



Le saviez-vous ?

Autour de chez vous il est possible de **DONNER** certains objets (vêtements, jouets, matériels de sports...) aux différentes associations caritatives ou à caractère social et recycleries du territoire. Vous pouvez trouver leurs contacts et adresses sur internet ou auprès de vos Mairies.

Sinon, vous pouvez déposer vos objets en bon état dans l'espace recyclerie directement à la déchèterie de Thuir.



FAIRE SA LESSIVE MAISON

Do it yourself : faites le vous-même

Ingrédients :

- 2 l d'eau
- 50g de mélange de savon Marseille (ou Alep) authentique
- 30g de bicarbonate de sodium
- 1 bocal de 2.5 litres (ou un contenant en plastique)

Recette :

1. Dans une grande casserole, portez l'eau à ébullition. Retirez du feu puis ajouter le savon en copeaux (si vous avez un bloc de savon, râpez-le au préalable). Mélangez quelques instants jusqu'à ce que le savon soit bien dissous.
2. Laissez refroidir quelques minutes (le mélange ne doit pas être brûlant mais tiède, c'est important) puis ajoutez le bicarbonate de soude. Mélangez.
3. Transvasez votre lessive dans un contenant . Attendez que le mélange soit revenu à température ambiante (quelques heures).
4. Mixez à l'aide d'un mixeur plongeant et fermez votre bocal.

TESTEZ VOS CONNAISSANCES

JEU 1

LES RESSOURCES NATURELLES

Reliez les matières produites aux ressources naturelles correspondantes.

Ressource naturelle

Coton

Pétrole

Blé

Bauxite

Sable

Bois

Matière produite

Aluminium

Textile

Verre

Papier - carton

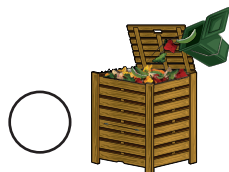
Plastique

Pain

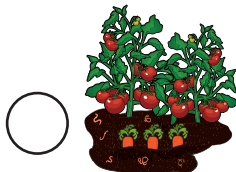
JEU 2

L'ORDRE DU COMPOSTAGE

Remettez dans l'ordre les 5 étapes du compostage en numérotant les images à l'aide des textes.



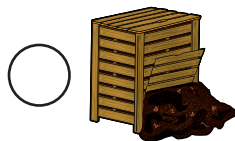
Apports de déchets de cuisine et de déchets verts.



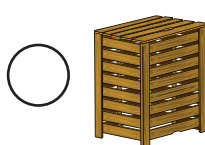
Utilisation du compost comme engrais.



Arrêter de jeter ses biodéchets dans la poubelle à ordures ménagères.



Les champignons, bactéries, vers... transforment vos biodéchets en compost.

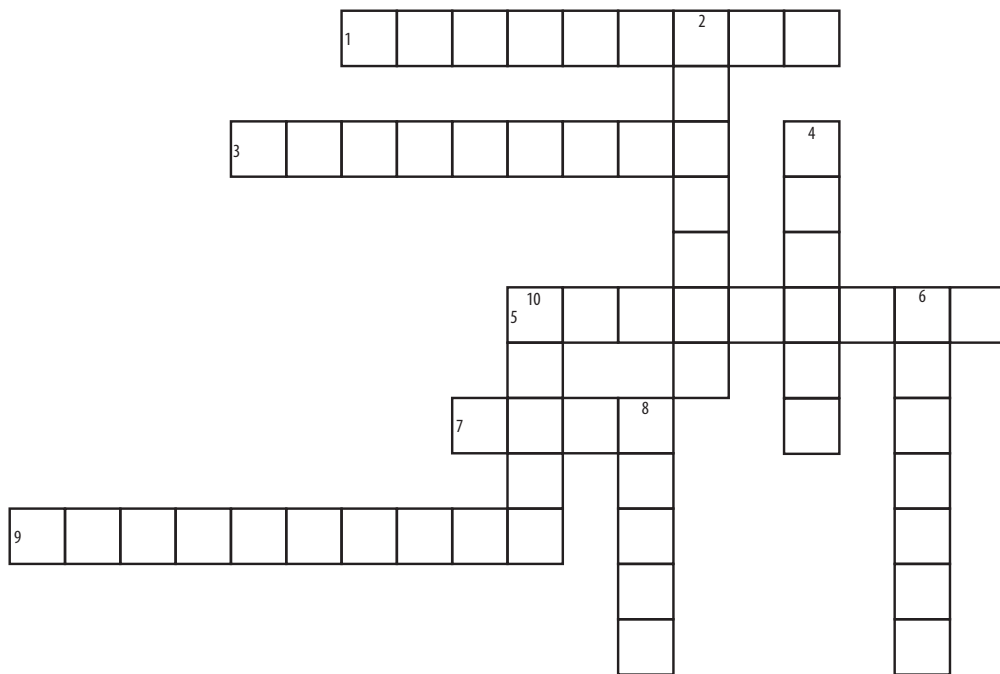


Installer un composteur.

Réponses :
Scannez le QR code



Remplissez la grille avec les mots correspondant aux définitions numérotées en vous aidant du livret.



Horizontal

- 1. Seule structure où l'on peut ramener ses médicaments, aiguilles et seringues.
- 3. Unique matière recyclable à 100% et à l'infini qui se jette dans la poubelle jaune.
- 5. Ensemble d'objets qui sert à manger et qui ne se jette pas dans la colonne à verre.
- 7. Seule et unique manière de jeter les déchets recyclables dans la poubelle jaune.
- 9. Nom de la structure où l'on peut donner ses objets en bon état pour qu'ils soient valorisés et réemployés. Dans le département il y en a une à Elne, Céret et Prades.

Vertical

- 2. Résultat de la transformation naturelle des biodéchets qui permet d'enrichir le sol des jardins.
- 4. Bien que composés de matière plastique il est interdit de les jeter dans la poubelle jaune.
- 6. Liquide fait maison à partir d'eau, de savon de Marseille et de bicarbonate du sodium (*Tutoriel page 15*). Cela nettoie le linge.
- 8. Nom de la commune sur laquelle sont situés le centre de tri et l'incinérateur qui traitent tous les déchets de la poubelle jaune et de la poubelle à ordures ménagères.
- 10. Matière la plus éco-responsable qui peut être consignée et réutilisée à l'infini.

DÉCHETS NON PRIS EN CHARGE PAR LA COLLECTIVITÉ

Certains déchets sont interdits à la déchèterie, dans les bacs jaunes et d'ordures ménagères. Voici quelques solutions spécifiques :

TYPE DE DÉCHETS	QU'EN FAIRE ?
Cadavres d'animaux	Sociétés d'équarrissage ou vétérinaires
Cendres chaudes	Les laisser refroidir puis les étaler dans son jardin
Médicaments, aiguilles et seringues	Pharmacies
Véhicules motorisés hors d'usage	Casses agréées
Déchets amiantés	Sociétés agréées
Pneus, bouteilles de gaz, extincteurs	Rendre aux fournisseurs ou aux revendeurs
Troncs de palmier	Sociétés agréées

La Communauté de Communes des Aspres n'est pas en contact avec ces structures. Veuillez les contacter directement sur internet ou par téléphone.

LES PNEUS RECYCLÉS SONT PARTOUT !

Le saviez-vous ?



Pistes d'athlétisme, aires de jeux pour enfants, tapis de sol, gazon synthétique, panneaux de stands de tir, chauffage urbain...

Voici bien des exemples de revalorisation de vos pneus réalisés par Aliapur.

Ne gâchez plus cette ressource, ne les jetez plus dans la nature, rendez les à vos fournisseurs ou revendeurs !



INFORMATIONS PRATIQUES : QUE FAIRE SI ... ?

- **Je viens d'emménager et j'aimerais connaître les modalités pour bien gérer mes déchets ?**

Si votre commune est sur le territoire de la Communauté de Communes des Aspres contactez directement notre service déchets.

- **Mon bac poubelle est endommagé, son volume n'est plus adapté ?**

Contactez directement la Communauté de Communes des Aspres qui peut adapter la taille de vos poubelles en les remplaçant gratuitement.

- **Je souhaite connaître les jours de collecte (encombrants, ordures ménagères, tri sélectif) sur mon secteur ?**

Le calendrier de collecte des encombrants est consultable sur notre site internet. Pour connaître les jours de collecte des Ordures Ménagères et tri sélectif, contactez directement notre service.

- **Ma poubelle jaune est scotchée et/ou n'a pas été collectée ?**

Des contrôles qualité du tri sont réalisés régulièrement sur tout le territoire. Un bac non collecté et scotché indique que la qualité du tri comporte des erreurs majeures impactant l'environnement et/ou la collecte. Veuillez vous référer à la feuille descriptive qui a été laissée dans votre boîte aux lettres ou scotchée sur votre bac sinon appelez directement notre service.

- **Je veux faire du compostage ?**

Si vous disposez d'un jardin, des composteurs individuels sont proposés et disponibles en Mairie et sur notre Centre technique Communautaire. Si vous êtes intéressés par des composteurs partagés, contactez directement nos services.

- **J'ai perdu/cassé ma carte de déchèterie ?**

En cas de perte ou de vol, une autre carte vous sera délivrée, au tarif de 10€ par chèque à l'ordre du Trésor public. Pour cela, rendez-vous en Mairie ou sur notre Centre Technique Communautaire.

- **Je suis un professionnel et je veux déposer mes déchets en déchèterie ?**

Les professionnels sont soumis aux tarifications inscrites sur le site internet : scannez le QRcode.



Vous avez d'autres questions ?

Contactez nous au 04.68.66.59.61 /accueil.technique@cc-aspres.fr
Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
et retrouvez nous sur internet sur www.cc-aspres.fr

Centre Technique Communautaire, Route de Castelnuou, 66300 Thuir
(A côté de la déchèterie de Thuir)



QUOI ?

OÙ ?

COMMENT ?



Emballages (plastique, aluminium, acier, carton) et papiers



Poubelle jaune



EN VRAC

p.5



Débris verre et vaisselle, résidus de ménage, couches, mouchoirs...



Poubelle à ordures ménagères



EN SAC

p.6



Déchets alimentaires et de jardin



Composteur



EN VRAC

p.7



Emballages en verre



Colonne à verre



EN VRAC

p.8



Textiles, chaussures, peluches et maroquinerie



Colonne à textiles

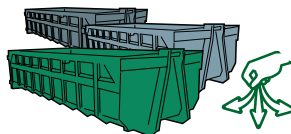


EN SAC

p.9



Encombrants, déchets verts, ferrailles, bois, gravats, cartons



Déchèteries



EN VRAC

p.10